



SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

**TROISIÈME PROROGATION D'UN CERTIFICAT D'URBANISME
OPÉRATIONNEL**

Délivré par le Maire au nom de la commune
N° 2026U-080

Dossier : CU 031547 22 U0240 PRO03 Déposé le : 17/03/2026 Nature des travaux : DÉTACHEMENT DE 4 LOTS À BÂTIR Adresse des travaux : 1080 CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSES Références cadastrales: 000AX0067	Demandeur : MONSIEUR FILLOUZEAU MICHEL 1080 CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSES
---	---

Le Maire de SEYSSES,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/02/2010, modifié le 24/11/2011, révisé le 24/05/2012 et le 26/02/2020, modifié le 15/02/2022, le 09/02/2023, le 12/12/2024 et modifié en dernière date le 25/09/2025 ;

Vu le Certificat d'urbanisme opérationnel n° CU 031547 22 U0240 accordé tacitement le 06/12/2022 à Monsieur FILLOUZEAU Michel pour le détachement de 4 lots à bâtir ;

Vu la prorogation du Certificat d'urbanisme opérationnel n° CU 031547 22 U0240 accordée en date du 28/03/2024 à Monsieur FILLOUZEAU Michel ;

Vu la seconde prorogation du Certificat d'urbanisme opérationnel n° CU 031547 22 U0240 accordée en date du 27/03/2025 à Monsieur FILLOUZEAU Michel ;



Vu la troisième demande de prorogation présentée par Monsieur FILLOUZEAU Michel, et reçue en mairie le 17/03/2026 ;

CERTIFIE

Article unique

La troisième prorogation de la demande susvisée est accordée pour une durée d'une année. Ce délai prend effet à la date de la présente décision.

Les conditions particulières mentionnées sur le certificat d'urbanisme initial, accordée en date du devront être respectées.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-préfecture : 16/04/2026 Affiché le 16/04/2026 jusqu'au 16/06/2026	Seysses le 09 avril 2026 Le Maire, Jérôme BOUTELOUP,  
---	---